Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armo

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260409-20260410_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures,
Sur convocation en date du 03/04/2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle des Fêtes de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.

Membres en exercice : 15
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Serge Briard, Monsieur Julien Badoni, Monsieur Olivier Bédane, Madame Lucie Bégot, Madame Gwendoline Marellec, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Sophie Rolland, Monsieur Philippe Rouinsard
Procuration : Madame Valérie Guennoc (pouvoir à Monsieur Rémi LEMEUR), Monsieur Stéphane Maisonneuve (pouvoir à Monsieur Bruno FONTAINE), Madame Ciara Martin (pouvoir à Madame Laëtitia BRIARD)
Secrétaire de séance : Madame Elodie PELLETANT

2026-30 : Election des Adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et suivants relatifs à l'élection des adjoints ;
Vu la délibération n°2026-22 en date du 20/03/2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à trois ;
Vu les observations formulées par les services de la Sous-Préfecture de Dinan au titre du contrôle de légalité, constatant le non-respect des règles de parité lors de l'élection de l'adjoint au maire du 20/03/2026 ;
Vu la lettre de démission de ses fonctions d'adjointe présentée par Madame Laëtitia BRIARD en date du 31 mars 2026 afin de permettre la régularisation de la composition de l'exécutif municipal ;
Vu la lettre de démission de ses fonctions d'adjoint présenté par Monsieur Rémi Lemeur en date du 31 mars 2026 afin de permettre la régularisation de la composition de l'exécutif municipal ;
Vu la lettre de démission de ses fonctions d'adjoint présenté par Monsieur BRIARD en date du 31 mars 2026 afin de permettre la régularisation de la composition de l'exécutif municipal ;
Vu les actes de Madame la Sous-Préfète en date du 31 mars 2026 prenant acte de ces démissions et les rendant exécutoire ;
Considérant qu'il convient, par souci de conformité réglementaire et de bonne administration, de procéder à une nouvelle élection pour ces postes et afin de rétablir la légalité de la composition de la liste des adjoints au regard de l'alternance obligatoire des sexes ;

- Sous la présidence de Monsieur FONTAINE Bruno, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
  Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée : la liste conduite par Monsieur Rémi LEMEUR :

  1. Monsieur Rémi Lemeur
  2. Madame Laëtitia Briard
  3. Monsieur Serge Briard

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260409-20260410_4-DE

- Monsieur le Maire appelle chaque conseiller pour qu'il aille voter …

- Les deux assesseurs procèdent au dépouillement :

➢ Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
➢ Nombres de bulletins « Rémi LEMEUR, Laëtitia BRIARD, Serge BRIARD » : 15

- Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurants sur la liste conduites par Monsieur Rémi LEMEUR :

1. Monsieur Rémi LEUR
2. Madame Laëtitia BRIARD
3. Monsieur Serge Briard



Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine